

## ATTESTATION MENSUELLE DE DÉPLACEMENTS POUR LES PERSONNELS ITINÉRANTS Hors mission ponctuelle et Enseignants en service partagé

*Le présent document atteste de l'effectivité des déplacements en conformité avec l'emploi du temps /  
Planning de l'agent. Cette attestation doit correspondre à la saisie effectuée dans l'application DT-CHORUS.  
Dûment complétée, elle sera transmise au Bureau des voyages dans le mois suivant le déplacement.  
Réf. : Décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié – Arrêté du 20 décembre 2013*

**DECEMBRE 2017**

N° OMIT dans DT-CHORUS.....

Nom / Prénom : ..... Corps : .....

LIEUX DE DEPLACEMENT DE L'AGENT										
Communes à préciser										
Résidence personnelle			Résidence administrative			Secteur d'intervention				
DEC 2017	Cadre réservé à l'agent					Cadre réservé à l'administration				
	Itinéraire									
	DEPART		DESTINATION			Conforme avec la saisie sur CHORUS		Conforme avec l'emploi du temps		Nombre de repas à attribuer
	Commune	Heure Aller	Commune	Heure Retour	oui	non	oui	non		
1	Ven									
4	Lun									
5	Mar									
6	Mer									
7	Jeu									
8	Ven									
11	Lun									
12	Mar									
13	Mer									
14	Jeu									
15	Ven									
18	Lun									
19	Mar									
20	Mer									
21	Jeu									
22	Ven									

L'agent :  
  
J'atteste de l'exactitude des éléments  
renseignés et de leur conformité avec la  
saisie dans CHORUS-DT  
Fait à .....le.....  
Signature

L'autorité compétente chargée  
d'attester le service fait :  
  
Fait à .....le.....  
Cachet et signature

Le Bureau des voyages  
Date de traitement :  
Validation de l'OM : O / N  
  
Signature :